



Exposition européenne de Bonsaï
FFB et EBA
Du vendredi 10 mai au dimanche 12 mai 2019
RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

Le Bonsaï Club de l'Albigeois est heureux de vous accueillir au Parc des Expositions d'Albi .
veuillez trouver ci-après quelques informations sur l'organisation de la manifestation ainsi que
quelques instructions auxquelles nous vous demandons de bien vouloir vous conformer.

HORAIRES DE L'EXPOSITION		
	Installation	Ouverture au public
Jeudi 9 mai 19	14h-20h	non
Vendredi 10 mai 19	8h – 11h	De 14h à 19h
Samedi 11 mai 19		De 10h à 19h
Dimanche 12 mai 19		De 10h à 18h

INSTALLATION

Vous pouvez prendre possession de votre emplacement à partir du jeudi 9 mai à 14h, après vérification de votre dossier à l'accueil. Le montage devra être achevé et les allées extérieures devront être libres de tout véhicule le vendredi à 11h.

Le samedi et dimanche vous pourrez accéder à votre stand à partir de 8h. Aucun véhicule ne pourra plus accéder dans l'enceinte de l'exposition à partir de 9h30. Les ravitaillements de stands devront faire l'objet d'une demande préalable auprès des organisateurs.

MONTAGE

Il est de la responsabilité de l'organisateur et de celle de la société de gardiennage d'éviter tout incident concernant le matériel appartenant aux exposants et commerçants. C'est pourquoi la plus grande rigueur sera observée dans le respect des horaires de montage et d'ouverture qui vous sont indiqués. Il ne peut être toléré qu'un ou plusieurs exposants ou commerçants portent atteinte à la crédibilité et à la sécurité de notre organisation. Merci de votre compréhension.

**Les horaires habituels d'ouverture du parc devront être scrupuleusement respectés :
8h – 12h et 14h -18h**

SECURITE INCENDIE

Vous devez respecter la sécurité incendie. Les procès-verbaux de conformité aux normes anti-feu des matériaux d'aménagement des stands, en particulier des tissus et moquettes, ainsi que les attestations de montage, doivent être remis au chargé de sécurité. Attention aux certificats périmés.

Le système de détection incendie ne tolère aucune erreur, notamment en ce qui concerne les dégagements de chaleur et de fumée. Merci de prendre vos dispositions.

Les alimentations électriques, qui sont mises à votre disposition, sont aux normes et contrôlées. Albi Expos en assume la responsabilité.

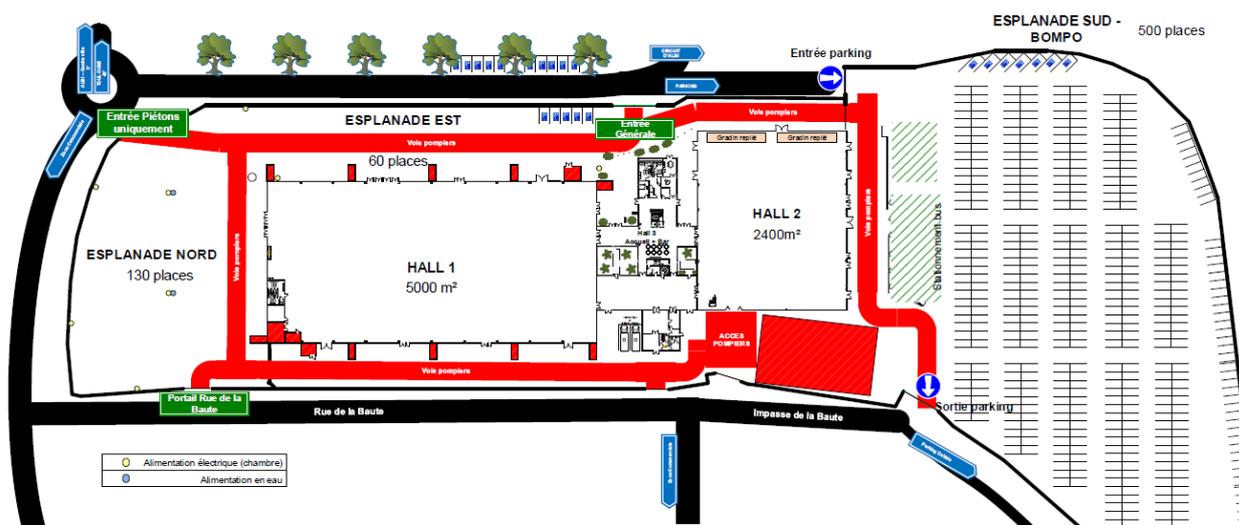
Les branchements électriques effectués par les commerçants dans leur stand, à partir de ces alimentations (boîtiers ou prises), demeurent sous leur propre responsabilité. Les commerçants s'engagent à ce que leurs appareillages soient également aux normes.

PARKING EXPOSANT

Les conditions d'accès et de stationnement des visiteurs sont primordiales pour l'Exposition. En conséquence, nous vous demandons de ne pas occuper abusivement les parkings destinés aux visiteurs. En outre, les parkings de la zone commerciale de la Baute, mitoyenne du Parc Expo, sont destinés à l'usage des commerçants de la zone commerciale et de leurs clients.

Utilisez le parking que l'Exposition vous réserve et qui présente toutes les caractéristiques souhaitées de commodité et de proximité par rapport à vos stands. Merci de vous conformer à ces instructions dans l'intérêt de la manifestation.

L'esplanade EST et NORD sont réservées aux exposants et professionnels



BADGES EXPOSANTS et COMMERÇANTS

Avant de prendre possession de votre stand, vous devez vous présenter à l'accueil afin de retirer les cartes de service vous permettant l'accès au Parc.

Un contrôle de badges est effectué à l'entrée générale du Parc pendant la période de montage.

L'accès aux stands sans autorisation est interdit.

GARDIENNAGE

Le gardiennage est assuré du jeudi soir au dimanche matin.

Veuillez noter que les commerçants peuvent arriver sur leur stand 2 h avant l'ouverture au public. Le Bonsaï Club de l'Albigeois décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des marchandises pendant les heures d'ouverture de l'Exposition.

DEGRADATIONS

Rappel du règlement général et règlement particulier :

En cas de dégradation des cloisons du stand, de la moquette ou tous autres équipements du Parc des Expositions la remise en état est à la charge de l'exposant ou commerçant responsable.

Nous vous rappelons que **l'usage d'agrafes, clous ou vis est interdit sur les cloisons des stands**, et vous demandons de respecter le matériel mis à votre disposition. S'il est normal que vous souhaitiez bénéficier de stands en bon état, les exposants qui utiliseront ce matériel après vous le souhaitent également.

Prix facturé pour toute cloison détériorée, percée, ébréchée : 40 € HT

CONTACT

Jean-Marie COUDERC (président du B.C.A.)

cjm12@wanadoo.fr

06 71 91 90 66

Nadine ECHIVARD (trésorière du B.C.A.)

nadechivard@gmail.com

06 62 42 50 82

DEMONTAGE - REMBALLAGE

Le démontage pourra débuter le dimanche 12 mai uniquement à partir de 18h jusqu'à 22 h, heure à laquelle les portes seront fermées.

INFOS DIVERSES

Consultez le site de la Fédération Française de Bonsaï

L'équipe du B.C.A reste à votre disposition et vous dit à très bientôt.